

Une nouvelle  
génération de  
programmes  
Page 2

La Nuit européenne à  
Budapest  
Page 4

Audition de Jan Figel,  
nouveau Commissaire  
Page 5

Le CSEE ouvre son  
nouveau site web  
Page 6

Révision de la directive  
sur le temps de travail  
Page 7

Lancement de la  
nouvelle campagne du  
CSEE  
Page 8

La Présidence  
néerlandaise met la  
recherche à l'avant-  
plan  
Page 9

Livre vert sur l'égalité  
Page 10

Nouvelles publications  
Page 13

### **Audition de Jan Figel, nouveau Commissaire pour la culture, l'éducation, la formation et le multilinguisme**

M. Jan Figel, nouveau Commissaire de Slovaquie, a répondu aux questions sur la mobilité, les investissements privés dans l'éducation et la stratégie de Lisbonne au cours de son audition au Parlement européen.

[>>> Pour plus d'informations](#)



### **Nouvelle campagne: L'Europe a besoin des enseignants!**

Le CSEE souhaite lancer dans tous les Etats membres un débat sur la qualité de la profession enseignante et la pénurie éventuelle d'enseignants dans les pays. C'est pour cette raison que le CSEE lance la campagne *L'Europe a besoin des enseignants!*

[>>> Pour plus d'informations](#)

### **Révision inacceptable de la directive sur le temps de travail**

La proposition est en contradiction flagrante avec l'objectif fondamental premier de la directive - *la santé et la sécurité des travailleurs.*

[>>> Pour plus d'informations](#)

### **Calendrier**

21-22 Octobre  
Réunion du  
Comité de  
l'enseignement  
supérieur

8 Novembre  
Réunion du  
Bureau IE/CSEE

9 Novembre  
Panel consultatif  
sur la qualité

14-16 Novembre  
Séminaire CSEE-  
ASE sur le  
dialogue social

22-23 Novembre  
1<sup>ère</sup> Conférence  
européenne du  
forum sur  
l'eLearning dans  
l'éducation  
(ELFE)

6 Décembre  
Comité  
paneuropéen de  
l'IE/Bureau  
Exécutif du  
CSEE

## **Une nouvelle génération de programmes**

*Le 14 juillet 2004, la Commission européenne a adopté des propositions de programmes ambitieuses dans les secteurs de l'éducation, de la jeunesse, de la culture et de l'audiovisuel. Ils succéderont pour la période 2007-2013 aux programmes actuels et constitueront un pas en avant vers la réalisation de l'objectif de Lisbonne, à savoir faire de l'Europe d'ici 2010 l'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive.*

### **Programme intégré d'apprentissage tout au long de la vie**

Le programme intégré d'apprentissage tout au long de la vie proposé par la Commission se fonde sur les programmes actuels Socrates, Erasmus et Leonardo da Vinci, le programme d'apprentissage électronique, l'initiative Europass ainsi que sur les différentes actions financées par le biais du programme d'action communautaire visant à promouvoir les organes actifs sur le plan européen et à appuyer des initiatives spécifiques dans les secteurs de l'éducation. Par ailleurs, le programme Erasmus Mundus doit être intégré comme un programme supplémentaire au sein du Programme intégré à partir de 2009. Enfin, la proposition comprend un Programme *Jean Monnet* visant à appuyer les actions liées à l'intégration européenne ainsi qu'aux institutions et associations européennes dans le secteur de l'éducation.

Pour faire de ce nouveau programme un instrument d'appui adéquat à la réalisation de l'objectif de Lisbonne, l'enveloppe budgétaire devra être augmentée en conséquence, atteignant € 13,620 milliards pour les 7 années du programme (ce chiffre est donné à titre indicatif).

La répartition des activités est quelque peu différente de celle des programmes en cours. Une des modifications les plus importantes tient en ce que la formation professionnelle avancée est transférée de Leonardo à Erasmus. En outre, Erasmus comprend les stages en entreprises des étudiants de l'enseignement supérieur (ils relevaient auparavant de Leonardo), et prend en compte des dispositions spécifiques en matière de mobilité pour les étudiants participant aux programmes de masters conjoints. Le programme Leonardo da Vinci a été repensé. Une nouvelle action de partenariat comprendra des projets à petite échelle permettant à des organismes de formation de coopérer sur des thèmes présentant un intérêt mutuel ; par ailleurs, l'action des réseaux a été nettement renforcée. Dans Grundtvig, de nouvelles actions axées sur la mobilité sont proposées dans le but d'appuyer la mobilité des apprenants adultes ainsi que les échanges de personnels, les assistanats européens en

plus des formateurs pour adultes (sous sa forme actuelle, Grundtvig est limité presque exclusivement à ce dernier groupe).

### **Nouveaux objectifs quantifiés**

La Commission a révisé les objectifs quantifiés fixés dans sa Communication précédente, à la lumière des modifications apportées aux montants qu'elle propose à présent dans la perspective financière détaillée pour 2007 – 2013. Les objectifs s'établissent comme suit :

- participation d'1 élève sur 20 aux actions Comenius au cours de la période 2007 – 2013
- 3 millions d'étudiants Erasmus d'ici à 2011
- 150.000 stages Leonardo d'ici à 2013
- 25.000 mobilités Grundtvig d'ici à 2013

A la lumière du large consensus sur la valeur des programmes et tenant compte des nouveaux défis liés aux objectifs de Lisbonne, la Commission conclut que le nouveau Programme intégré pour l'éducation et la formation devrait viser à augmenter nettement le nombre de bénéficiaires ainsi que son efficacité par rapport aux programmes en cours.

### **Un programme plus simple et plus décentralisé**

La consultation publique, les Etats membres, les Agences nationales et la Commission elle-même dans sa Communication budgétaire ont insisté sur la nécessité de simplifier le programme et de le rendre plus souple. La simplification implique quant à elle qu'une attention plus spécifique soit portée aux domaines suivants :

- une plus grande utilisation des aides forfaitaires et des échelles de coûts unitaires
- mise en œuvre de formulaires de demande et de contrats plus simples
- élargissement du cofinancement par le biais de contributions en nature et limitation des obligations comptables des bénéficiaires
- simplification des documents relatifs aux capacités financières et opérationnelles des bénéficiaires.

De plus, la Commission propose que davantage d'activités soient gérées au plan national par le biais du réseau des Agences nationales. Il convient que les Agences nationales gèrent les activités lorsqu'une ou plusieurs des conditions énumérées ci-après s'appliquent :

- il est possible d'établir une méthode objective de distribution des ressources budgétaires entre les Etats membres, qui reflète la fréquence de l'activité ;
- les actions sont de faible ampleur ou s'adressent à des individus, ce qui ne permet pas d'opérer une sélection complète sur le plan européen ;
- les actions portent sur des besoins spécifiques à l'un ou l'autre Etat membre.

La proposition considère deux types de procédures pour les Agences nationales. La première (appliquée actuellement à toutes les actions décentralisées au sein de Socrates ainsi qu'aux actions de mobilité dans Leonardo) restera la plus répandue.

Le second type est conçu pour remplacer l'actuelle « Procédure B » dans Leonardo et permet aux Agences nationales de sélectionner des projets transnationaux ou multilatéraux dans leur totalité et de financer la participation de tous les partenaires à travers le coordinateur, moyennant une décision favorable de la Commission.

### **Synergie, flexibilité et efficience**

La proposition de la Commission relative à un programme d'action intégré dans le secteur de l'apprentissage tout au long de la vie est une réaction à l'émergence de l'apprentissage tout au long de la vie en tant que paradigme de l'organisation de l'éducation et de la formation dans la société de la connaissance. Il faut espérer qu'un programme intégré unique permettra de plus grandes synergies ainsi qu'une flexibilité et une efficience renforcées.

En savoir plus sur les propositions de la Commission:

[Programme d'action intégré dans la domaine de l'éducation tout au long de la vie Fichier pdf](#)

[Programme Jeunesse en action Fichier pdf](#)

### **La Conférence des syndicats d'enseignants d'Europe centrale et orientale et la Nuit européenne à Budapest : deux manifestations couronnées de succès**

La *Conférence des syndicats d'enseignants d'Europe centrale et orientale* s'est tenue à Budapest du 23 au 26 septembre 2004. Le programme était centré sur les conditions de travail des enseignants, particulièrement le temps de travail dans ce secteur. Au cours de la

Conférence, le CSEE et le GEW ont organisé une réception internationale intitulée *Nuit européenne*.

La réception, organisée à l'hôtel Benczúr a été l'occasion pour 70 participants de fêter l'élargissement de l'Union.

### **Audition du nouveau Commissaire Jan Figel**

*M. Jan Figel, nouveau Commissaire de Slovaquie, sera responsable du portefeuille « Culture, éducation, formation et multilinguisme ». Lors de l'audition au Parlement européen le 27 septembre, il a fait remarquer que la stratégie de Lisbonne est plus ambitieuse que tous les efforts consentis pour mettre en place le marché interne. Les membres du Parlement européen ont posé à M. Figel des questions portant sur la mobilité, les investissements privés et la nouvelle génération de programmes.*



### **Nécessité d'améliorer nettement la mobilité**

Réagissant aux questions pessimistes sur les résultats des stratégies de Lisbonne, M. Figel a déclaré qu'il était indispensable d'accélérer les activités tant au niveau communautaire qu'au niveau national. La priorité doit aller à l'apprentissage tout au long de la vie, et le système européen de transfert de crédits en vigueur dans l'enseignement supérieur doit servir de modèle à un système similaire à mettre en place dans le secteur de la formation professionnelle. A son avis, *il est nécessaire d'améliorer nettement la mobilité, entre les régions géographiques comme entre les secteurs d'activité, afin de créer un marché du travail européen dynamique.*

### **Encourager les partenariats entre le secteur public et le secteur privé**

Se référant aux chiffres du budget de l'UE relatifs à l'éducation, M. Figel a indiqué qu'alors que les investissements publics consacrés par les Etats membres à l'éducation et à la recherche étaient proches de l'objectif (3% du PIB) ; les investissements privés sont à la traîne spécialement par comparaison avec les Etats-Unis et le Japon. M. Figel a encore déclaré que *les Etats-Unis disposent à la fois des connaissances et des capitaux alors qu'en Europe nous manquons de capital à risque, par exemple pour promouvoir la recherche et l'innovation.* Par ailleurs il a souligné que la Commission entend continuer à encourager les partenariats entre le secteur privé et le

secteur public d'une part, les universités et l'industrie d'autre part. Le nouveau Commissaire n'est pas opposé à l'idée de boursiers, ce qui, selon M. Figel, peut faciliter l'accès aux Programmes communautaires à des citoyens originaires de régions moins développées d'Europe.

### **Nouvelle génération de programmes : simplification de la procédure**

Plusieurs membres du Parlement européen ont fait part de la déception que leur inspiraient la lenteur et la complication des procédures des Programmes communautaires, et ont demandé à M. Figel d'explicitier ce qu'il entendait par une *meilleure réglementation*. Selon M. Figel, il s'agit fondamentalement d'une *réglementation plus subtile* en ce sens qu'elle sera allégée, mieux préparée, plus complète et fondée sur une procédure de consultation plus longue mais simplifiée. Il a promis d'accélérer la mise en œuvre des réformes et a souligné que les nouveaux programmes ont pour but de faire bénéficier un plus grand nombre de citoyens de la mobilité à des fins d'apprentissage.

Il a également souligné l'importance des enseignants en tant que guides d'opinion et il a fait remarquer que le nouveau programme Erasmus Mundus est partiellement centré sur la mobilité des enseignants.

Le commissaire envisage son mandat comme un défi: *les mesures attendues dans le domaine de l'éducation sont vitales si l'on veut parvenir aux objectifs de Lisbonne et promouvoir la croissance économique.*

### **Le CSEE ouvre son site web!**

Le nouveau site web du CSEE fournit des informations sur les objectifs, les projets et les activités du CSEE, ainsi que les nouvelles les plus récentes en matière d'éducation et de formation. Le site web publiera des rapports sur toutes les activités organisées par le CSEE, et il établit des liens avec les publications pertinentes d'un grand nombre d'organisations et institutions. Par ailleurs, des liens orientent vers des projets propres au CSEE comme ELFE – *European e-learning Forum for Education* – et la campagne *L'Europe a besoin d'enseignants*. Toutefois, les ressources dont nous disposons ne nous ont pas encore permis d'achever le site, dont certains éléments sont appelés à connaître d'autres développements.

Le site web peut être consulté à l'adresse suivante:

[www.csee-etu.org](http://www.csee-etu.org)

## **Révision inacceptable de la directive sur le temps de travail**

*Le 24 septembre, la Commission a adopté une proposition visant à mettre à jour les éléments fondamentaux de la directive sur le temps de travail. Pour la Commission, il s'agit d'un ensemble équilibré de mesures interdépendantes qui maintiennent l'objectif principal – la santé et la sécurité des travailleurs – tout en faisant face aux besoins de l'économie européenne moderne. Néanmoins, le CSEE juge la proposition inacceptable car elle est nettement en contradiction avec les objectifs fondamentaux de la directive ainsi qu'avec les autres lois et règlements européens.*

### **Augmentation de la renonciation à titre individuel (« opt-out »)**

Aux termes de la proposition, les Etats membres peuvent mettre en place au niveau national des mesures prévoyant la non application à des cas individuels de la limite des 48 heures. La faculté de ne pas appliquer à des cas individuels la durée maximale hebdomadaire de travail devra faire l'objet de convention collective ou d'accord entre les deux partenaires sociaux pour un secteur ou un lieu de travail. Un travailleur peut convenir directement avec l'employeur de ne pas appliquer cette durée maximale si, aux termes de la législation ou des pratiques nationales, la convention collective ne peut servir à négocier des accords sur le temps de travail.

A première vue, la proposition semble limiter le recours à la renonciation. Toutefois, un examen plus approfondi révèle que cette proposition ne débouche pas nécessairement sur une restriction et qu'elle peut même entraîner la multiplication des différentes formes de renonciation aux réglementations sur la durée maximale du travail. Cette proposition peut augmenter la pression sur les syndicats à la table de négociations afin qu'ils acceptent la renonciation à titre individuel dans le cadre de la convention collective. L'employeur peut menacer de ne pas accepter la convention collective, voire même de ne pas reconnaître le syndicat!

### **Prolongement de la période de référence de 4 à 12 mois**

Les Etats membres auront la possibilité de prolonger de 4 à 12 mois la période de référence standard pour le calcul de la durée hebdomadaire de 48 heures afin de donner davantage de flexibilité aux entreprises. Il peut en résulter un allongement fort considérable et banalisé du temps de travail

hebdomadaire (jusqu'à 85 heures !) et que le calendrier de travail devienne très irrégulier et très imprévisible, ce qui aura pour conséquence que les travailleurs éprouveront beaucoup de difficultés à gérer leur vie professionnelle et leur vie privée.

### **Introduction de la période inactive du temps de garde**

Dans les arrêts rendus par la CEJ sur la directive actuelle relative au temps de travail, le temps de garde est défini comme temps de travail. La proposition révisée propose une nouvelle catégorie de temps de garde, à savoir la période "inactive" du temps de garde. Il s'agit du temps pendant lequel le travailleur ne travaille pas tout en étant disponible sur le lieu de travail. Ce temps ne sera pas comptabilisé comme temps de travail, à moins qu'il en soit décidé autrement par les Etats membres ou par le biais de conventions collectives. De plus, la proposition précise que le repos compensateur, sans pour autant devoir être accordé immédiatement, devra l'être dans un délai raisonnable ne dépassant pas 72 heures.

### **Manque d'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée**

La proposition stipule que la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée constitue un élément essentiel devant permettre à l'Union européenne d'atteindre les objectifs de Lisbonne. La Commission renvoie toutefois la question aux Etats membres en déclarant *qu'il appartient aux Etats membres d'encourager les partenaires sociaux à conclure des accords assurant une meilleure compatibilité entre la vie professionnelle et la vie familiale.* Il s'ensuit que, dans sa version actuelle, la proposition ne prend pas au sérieux les besoins des travailleurs et des familles.

La proposition va être soumise à l'approbation du Conseil et du Parlement. Le CSEE suivra les débats avec beaucoup d'attention et fournira à ses organisations membres toutes les informations de référence nécessaires.

La proposition est disponible à l'adresse suivante :

[http://www.europa.eu.int/comm/employment\\_social/news/2004/sep/working\\_time\\_directive\\_proposal\\_fr.pdf](http://www.europa.eu.int/comm/employment_social/news/2004/sep/working_time_directive_proposal_fr.pdf)

### **Lancement de la campagne du CSEE**

*L'Europe n'a pas besoin uniquement d'un nombre suffisant d'enseignants. L'Europe a besoin d'enseignants qui soient tous hautement qualifiés afin de relever les défis découlant de la stratégie de Lisbonne.*



*L'enjeu, c'est la qualité même des systèmes éducatifs de nos pays. C'est pour cette raison que le CSEE lance la campagne **L'Europe a besoin d'enseignants !***

### **Les enseignants relèvent de nouveaux défis**

Depuis le Conseil européen de Lisbonne de 2000, on a assisté à la mise en place progressive d'une nouvelle politique européenne en matière d'éducation. L'idée maîtresse de cette nouvelle politique vise à améliorer la qualité des systèmes éducatifs européens, de sorte que l'Europe devienne plus compétitive sur le marché mondial. Le but ne saurait être atteint si les enseignants ne reçoivent pas l'appui adéquat qui leur permettra de fournir un meilleur travail. L'Europe a également besoin d'un nombre plus élevé de nouveaux enseignants, car la pénurie se fait plus grave dans de nombreux pays et dans de nombreuses disciplines clefs.

Pour le CSEE, la priorité des priorités est d'améliorer la qualité de la profession enseignante, de recruter et de garder les enseignants qualifiés et d'assurer leur développement professionnel continu. Toutefois, l'objectif ne sera atteint que moyennant la contribution active des enseignants et de leurs organisations. C'est la raison de la présente campagne.

### **But de la campagne**

Le CSEE souhaite lancer dans tous les Etats membres un débat sur la qualité de la profession enseignante et sur la pénurie éventuelle d'enseignants dans les différents pays. Il est par conséquent essentiel que toutes nos organisations membres soient au courant de la situation actuelle dans leurs pays respectifs ; en outre, cette campagne doit placer les Etats membres devant leurs responsabilités. Par conséquent, le CSEE a pris l'initiative d'organiser plusieurs auditions ([see campaign programme](#)) qui trouveront leur conclusion dans une conférence qui sera organisée dans le courant de l'été 2005.

Nous espérons que cette campagne mettra à l'avant-plan la profession enseignante, et le CSEE espère que les organisations membres accorderont davantage d'attention à cette question. Cette mise en avant devrait déclencher aux plans européen et nationaux des actions visant à reconnaître l'importance des enseignants et à assurer le développement en continu de la profession enseignante et de l'assurance de la qualité du secteur.



## La présidence néerlandaise met la recherche à l'avant-plan

*Lors de la réunion d'inauguration de la  
présidence néerlandaise de l'UE*

*organisée à Maastricht le 1<sup>er</sup> juillet, Mme van der  
Hoeven, ministre néerlandaise de l'Education, de  
la Culture et des Sciences a présenté les ambitions qu'elle  
caressait pour l'Europe, à savoir le développement d'un  
espace européen de la recherche.*



Mme van der Hoeven estime que l'espace européen de la recherche deviendra une réalité surtout grâce au renforcement de la recherche fondamentale par le secteur public, tout en soulignant dans son allocution que l'investissement privé dans la recherche et le développement est lui aussi nécessaire. Par ailleurs, le secteur public de la connaissance devra s'impliquer davantage dans la commercialisation des résultats de la recherche et traduire la connaissance en avancées sociales et économiques.

La présidence néerlandaise s'est fixé les priorités suivantes :

- Evaluation des nouveaux instruments contenus dans le 6<sup>ème</sup> Programme-cadre
- Infrastructures de recherche
- Interaction entre les infrastructures publiques de la connaissance et l'industrie
- Objectif des 3%
- Mobilité des chercheurs et possibilités de carrière et
- Un véritable Conseil européen de la recherche

Il s'agit à présent de concrétiser toutes ces priorités avec la première présidence comptant 25 Etats membres.

Le CSEE a rencontré la ministre néerlandaise de l'Education lors du Conseil du CSEE qui s'est tenu en juin à Amsterdam ; la présidence néerlandaise a invité le CSEE à participer à un certain nombre de réunions dans le courant de l'automne.

## **Livre vert sur l'égalité dans l'Union Européenne élargie**

*Le Livre vert publié par la Commission le 28 mai 2004 analyse les progrès réalisés à ce jour dans l'Union européenne dans la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou la croyance, l'âge, le handicap et l'orientation sexuelle. Comme le Livre vert n'a pas encore été débattu au Comité de l'emploi et des affaires sociales, le CSEE encourage toutes ses organisations membres à faire connaître leurs points de vue.*

La Commission a lancé un processus de consultation le 1<sup>er</sup> juin 2004, principalement par le biais d'un questionnaire en ligne, afin d'obtenir les réactions des autres institutions de l'UE, des Etats membres, des autorités publiques, des partenaires d'affaires et des partenaires sociaux, des ONG, des autres protagonistes, ainsi que de toute personne intéressée par la problématique de la non discrimination et de l'égalité de traitement.

La consultation publique a pris fin le 31 août 2004 mais le CSEE et ses organisations peuvent, le cas échéant, encore influencer le débat. L'ensemble des réactions émises par toutes les parties intéressées sera transmis à la nouvelle Commission en novembre 2004, qui les prendra en considération lors de l'élaboration du nouvel Agenda de politique sociale de l'UE dans le courant de 2005.

### **Taux de chômage élevé des travailleurs âgés et des femmes**

Bien que le Livre vert soit d'une portée assez large dans certains domaines, il renferme toutefois des points présentant un intérêt particulier pour tous les Etats membres et nos organisations membres. Le taux de chômage relativement élevé des travailleurs âgés et des femmes dans les nouveaux Etats membres est une source de préoccupation. Un des objectifs de la Stratégie de Lisbonne étant d'ouvrir plus largement le marché de l'emploi aux travailleurs âgés d'ici 2010, des mesures devront être prises dans ce sens (la moyenne actuelle n'est que de 30,5%).

Par ailleurs, la Commission demande que les données, ventilées entre hommes et femmes, soient plus facilement accessibles : il serait de la sorte plus aisé de mesurer et d'analyser l'efficacité de la législation, et l'ampleur des problèmes de discrimination dans les Etats membres. Il est

difficile de mettre en œuvre une telle proposition qui contribuerait à appuyer l'élaboration de politiques anti-discriminatoires.

### **Dialogue et coopération**

La Commission souhaite démarrer le dialogue sur la non-discrimination avec les pays des Balkans occidentaux, les Etats nouvellement indépendants<sup>1</sup>, les nouveaux Etats indépendants occidentaux<sup>2</sup>, les pays au sud de la Méditerranée<sup>3</sup> et la Russie dans le but de garantir à tout individu le droit à la non discrimination. Bien qu'il reste beaucoup à faire pour assurer la mise en œuvre des directives sur l'égalité raciale et l'égalité en matière d'emploi dans certains Etats membres, l'adoption de l'article 13 du Traité de la CE prouve que l'approche intégrée de la lutte contre la discrimination (qu'elle soit fondée sur l'origine raciale ou ethnique, la religion ou la croyance, l'âge, le handicap ou l'orientation sexuelle) est reconnue.

En conclusion, la Commission souligne combien il est important que les autorités nationales, le Parlement européen, les partenaires sociaux (groupes d'intérêts), les ONG, les autorités régionales et locales poursuivent leurs actions / leur coopération si nous souhaitons arriver à changer les comportements et attitudes dans l'ensemble de l'Union européenne élargie.

Le CSEE recommande à toutes ses organisations membres de consulter en ligne le Livre vert afin d'arriver à ce que les questions d'égalité et de non discrimination soient comprises de manière cohérente dans l'Union européenne élargie.

Pour consulter le Livre vert :

[http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/gpr/2004/com2004\\_0379fr01.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/gpr/2004/com2004_0379fr01.pdf)

---

<sup>1</sup> Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Turkménistan, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Tadjikistan, Ukraine, Ouzbékistan.

<sup>2</sup> Ukraine, République de Moldova, Bélarus.

<sup>3</sup> Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Autorité palestinienne, Syrie, Tunisie

## **Nouvelles publications**

### **Nouvelles publications du CSEE**

[Rapport du Conseil et de la Conférence du CSEE](#)

[Rapport: Réunion des réseaux du CSEE](#)

### **Nouvelles publications de la CES**

Une nouvelle publication de l'ISE et SALTSA: [Six years of the European Employment Strategy: Summary of ETUI-SALTSA publications on the EES \(2001-2004\)](#)

### **Nouvelles publications d'Eurydice**

[Enquête: L'intégration scolaire des enfants migrants en Europe](#)